

Modalités de mise à disposition ou de consultation des documents préparatoires à l'Assemblée Générale Mixte

Les actionnaires de la société NEXITY sont informés qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Mixte (assemblée extraordinaire et ordinaire), le mercredi 12 mai 2010 à 10 heures 30 au Pavillon Gabriel, 5 avenue Gabriel 75008 Paris.

L'avis de réunion valant avis de convocation comprenant l'ordre du jour ainsi que le texte des résolutions qui seront proposées au vote des actionnaires est publié dans le BALO du 7 avril 2010, ainsi que sur le site Internet de la Société (www.nexity.fr/finance).

Les documents relatifs à cette Assemblée ainsi que les formulaires de vote par correspondance ou par procuration sont tenus à disposition des actionnaires dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Les documents et renseignements prévus notamment par l'article R 225-83 du code de commerce, seront mis à disposition des actionnaires au siège social de la Société dans les délais et conditions prévus à l'article R 225-89 du code de commerce et publiés sur le site Internet de la Société (www.nexity.fr/finance).

Tout actionnaire pourra se procurer dans les délais et conditions prévus aux articles R 225-88 du code de commerce, les documents visés aux articles R 225-81 et R 225-83 du code de commerce par simple demande écrite adressée :

- au siège social, 1 Terrasse Bellini – TSA 48200, 92919 Paris La Défense Cedex auprès de la Direction Juridique

Ou

- à CACEIS Corporate Trust - Service Assemblées - 92862 Issy les Moulineaux Cedex 09 ; téléphone : 01.57.78.32.32

Nexity

Société anonyme au capital de 267 909 235 euros

Siège Social : 1 Terrasse Bellini – TSA 48200 – 92919 Paris La Défense Cedex – 444 346 795 RCS Nanterre